



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/811
19 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 18 c) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination d'un commissaire aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

1. A sa 49e séance, le 11 décembre 1991, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/46/103) concernant la vacance de poste qui résultera, au Comité des commissaires aux comptes, de l'expiration du mandat de l'un de ses membres le 30 juin 1992.
2. Le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté la candidature du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au siège à pourvoir au Comité des commissaires aux comptes (A/C.5/46/53).
3. La Cinquième Commission a décidé, par acclamation, de recommander la nomination du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au siège à pourvoir au Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de trois ans commençant le 1er juillet 1992.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au siège à pourvoir au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de trois ans commençant le 1er juillet 1992.
